

RÉSULTAT DU DIVIDENDE OPTIONNEL

- **76,46% des actionnaires ont opté pour la conversion de leur droit au dividende en actions**
- **Renforcement des fonds propres à concurrence d'environ 6,4 millions d'euros**

Le 18 avril 2024, l'assemblée générale d'Immobel SA (la **Société** ou **Immobel**) a décidé de verser un dividende brut de 1,20 euro par action pour l'exercice 2023.

Le 19 avril 2024, le conseil d'administration de la Société a ensuite décidé, dans le cadre du capital autorisé, de proposer aux actionnaires d'apporter leur dividende à recevoir, en tenant compte d'une déduction de 30 % se rapportant au précompte mobilier (indépendamment de l'application effective de toute exonération ou réduction), lié aux actions existantes (étant les coupons n° 34) (les **Droits au Dividende**) au capital de la Société (le **Dividende Optionnel**).

Dans le cadre du Dividende Optionnel, un actionnaire de la Société avait le choix entre (i) l'apport de ses Droits au Dividende au capital de la Société en échange de nouvelles actions (les **Nouvelles Actions**), et (ii) un paiement numéraire du dividende, ou (iii) une combinaison des deux options précédentes. Le prix d'émission par action nouvelle a été fixé à 25,20 euros.

Les actionnaires ont été invités à communiquer leur choix entre les différentes modalités de paiement entre le 23 avril 2024 et le 2 mai 2024.

Résultat du dividende optionnel

Les actionnaires ont choisi d'apporter un total de 76,46% des Droits au Dividende au capital en contrepartie de Nouvelles Actions. Il en résultera, après la réalisation de l'augmentation de capital, une augmentation des fonds propres d'Immobel (capital et prime d'émission) de 6.421.136,40 euros par l'émission de 254.807 Nouvelles Actions.

Le règlement effectif du Dividende Optionnel aura lieu à partir du 7 mai 2024 et, en fonction du choix des actionnaires : (i) les Nouvelles Actions émises en contrepartie de l'apport des Droits au Dividende seront émises, (ii) le paiement du dividende se fera en numéraire, ou (iii) une combinaison des deux modalités de paiement susmentionnées aura lieu.

Les Nouvelles Actions auront droit aux résultats d'Immobel à partir du 1^{er} janvier 2024.

Publication en vertu de l'article 15 de la loi du 2 mai 2007

Après la réalisation de cette augmentation de capital et l'émission de 254.807 Nouvelles Actions pour un prix d'émission total de 6.421.136,40 euros (soit 2.481.820,18 euros en capital et 3.939.316,22 euros de prime d'émission), le capital d'Immobel s'élèvera à **99.838.354,04 euros** à partir du 7 mai 2024.

Le capital sera représenté à partir de cette même date par 10.252.163 actions ordinaires entièrement libérées. Ces actions représentent le dénominateur dans les notifications au titre des règles de transparence.

Immobel tient à remercier ses actionnaires pour la réussite de cette opération et pour leur confiance dans la Société.

Pour plus d'informations :

Karel Breda*

Directeur financier

+32 (0)2 422 53 50

Karel.Breda@immobelgroup.com

*Représentant KB Financial Services BV

À propos d'Immobel :

Immobel est l'un des plus grands développeurs immobiliers belges cotés en bourse. Le Groupe, fondé en 1863, se spécialise dans des projets immobiliers mixtes et crée des espaces urbains de haute qualité à l'épreuve du temps et ayant un impact positif sur la vie, le travail et les loisirs des personnes. Avec une capitalisation boursière d'environ EUR 216 millions et un portefeuille de plus de 1.300.000 m² de projets de développement dans 7 pays (Belgique, Grand-Duché de Luxembourg, Pologne, France, Espagne, Allemagne et Royaume-Unis), Immobel occupe une position de premier plan dans le paysage immobilier européen. Le Groupe poursuit un objectif de durabilité dans le développement urbain. Il consacre en outre une partie de ses bénéfices au soutien de bonnes causes dans les domaines de la santé, de la culture et de l'inclusion sociale. Immobel emploie quelque 150 personnes.

Visitez immobelgroup.com pour plus d'informations.